

COMMUNE DE TOSSIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six,
Le 21 mars à neuf heures,

Le Conseil Municipal, exceptionnellement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DAVI, Maire.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 15

Date de convocation : 18/03/2026

Elus	Présences	Elus	Présences
Jean-Marie DAVI	X	Philippe BONNEFIN	X
Joël CHANEL	X	Mathieu COUARD	X
Sophie CHAPUIS	X	Emmanuelle DEBIAS	Excusée Pouvoir à Jean-Marie DAVI
Bruno BOUILLOUX	X	Catherine FAVARO	X
Magali PERNELET	X	Pascal GROSBON	X
Nicole ALLEGRINI	X	Gaston JAYR	X
Gilles BARLET	X	Nassira TRAORE	X
Stéphanie BLATRIX	X		

Monsieur Gaston JAYR a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-03-015 : Nombre de poste d'adjoint au Maire

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de la ville de Tossiat étant de 15 élus, il ne peut y avoir plus de 4 adjoints au maire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

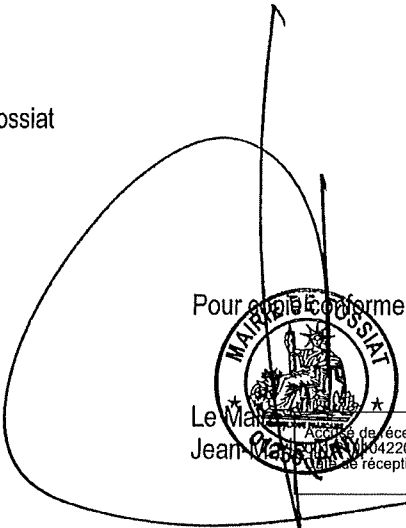
DECIDE:

- De fixer à 4 le nombre des adjoints de la ville de Tossiat

Acte rendu exécutoire
déposé en Préfecture
le : 17 AVR. 2026

Publié ou notifié
le : 17 AVR. 2026

Pour copie conforme,

Le Maire, 
Jean-Marie DAVI
Acte de réception en préfecture
04220-20260321-2026-03-015-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2026